

Projet Pédagogique

*Accueil de Loisirs
De la MJC du Verdunois*

Musique

En

Folie



Du 09 Juillet au 03 Août 2018

Présentation de l'A.L.S.H.

➤ Dates : Du 9 juillet au 3 août 2018 inclus.

➤ Lieu : Ecole Maginot
21 Rue du Général de Gaulle
55430 Belleville-sur-Meuse
TEL : 03.29.84.25.87.

➤ Organisateur : MJC du Verdunois
2 place A. Maginot
55430 BELLEVILLE.
TEL : 03.29.84.43.47.

La MJC est une association ayant pour statut la loi 1901.

➤ Directrice : BACHELET Alexiane
1 bis rue de la gare
55220 VILLERS SUR MEUSE
TEL: 06.47.29.47.75.

➤ Equipe pédagogique :

- ◆ La directrice : BPJEPS + BAFD + BAFA + AFPS
- ◆ Le directeur adjoint : BPJEPS + BAFA
- ◆ L'équipe d'animation :
 - Une équipe d'animateurs (trices) sera diplômée BAFA ou en formation BAFA (stagiaires) et dont un animateur sera en possession du PSC1.
 - Des animateurs (trices) en réserve seront appelés en fonction de l'augmentation du nombre des enfants qui seront inscrits.

➤ Accueil : L'A.L.S.H. accueille les enfants de 3 à 15 ans à l'école Maginot tous les jours de la semaine sauf le samedi et le dimanche de 9h à 17h. Un accueil gratuit est possible du lundi au vendredi, entre 7h30 et 9h du matin, et le soir entre 17h et 18h30.

Intentions pédagogiques.

➤ Intentions :

La MJC du Verdunois conçoit l'accueil de Loisirs et centre de vacances comme des lieux privilégiés de « construction » de la personnalité de l'enfant dans sa dimension citoyenne. Ce qui permet d'aider et de soutenir chacun des enfants dans son évolution personnelle vers une socialisation active.

La MJC du Verdunois a l'intention d'aider les enfants à adopter des attitudes citoyennes par le biais d'échanges dans le respect et la tolérance. Favoriser l'épanouissement physique et moral des enfants, leur curiosité et l'autonomie est également très important pour la MJC.

➤ Le thème : « La musique ».

➤ Objectifs et moyens par intention éducative :

Développer l'épanouissement physique et moral, la curiosité des enfants

- ◆ Favoriser la participation des enfants par le biais des activités en s'amusant et en prenant plaisir à partager de bons moments avec autrui en collectivité.
- ◆ Les rendre moins timides en les aidant à s'exprimer, donner leurs avis ... (mise en scène théâtrale, tableau de propositions de jeux et d'activités, forum de paroles ...)
- ◆ Lui faire prendre conscience que chaque personne est un individu à part entière, qu'il est unique et qu'il a ses propres limites physiques (en travaillant sur la voix, sur la confiance et l'image de soi.)
- ◆ Développer son sens artistique et lui apprendre à être plus habile en maîtrisant son corps dans l'espace (sens de l'équilibre, sur l'écoute, sur la concentration, ...), en créant des objets et décors (voir activités)
- ◆ Travail sur l'imaginaire, apprentissage de la rigueur (pas de moquerie vis-à-vis des autres : « le ridicule ne tue pas »)

Aider les enfants à adopter des attitudes citoyennes.

- ◆ Leur apprendre le respect, le savoir-vivre en société (règles de vie, pratique de la non-violence, la politesse, le partage, la patience et l'hygiène)

Favoriser l'autonomie de l'enfant en le responsabilisant.

- ◆ Responsabiliser les enfants en les faisant participer à l'organisation des tâches quotidiennes (faire porter ou ranger du matériel...)

Développer l'esprit d'équipe entre animateurs.

- ◆ Faire travailler les animateurs ensemble, sur des projets d'activité en commun (créer des binômes stagiaire BAFA/diplômé BAFA).
- ◆ Faire de chaque membre de l'équipe une personne ressource pour les autres (partage des idées, des supports, des connaissances et compétences.)
- ◆ Etablir de bonnes relations entre tous les animateurs (conseils, écoute, argumenter son point de vue...)

Les activités.

◆ Activités manuelles.

Les activités manuelles vont permettre à l'enfant de s'épanouir en apprenant tout d'abord à faire un choix entre deux activités qui seront, quant à elles, un maximum adaptées à l'enfant, à ses besoins et à ses capacités (physiques et mentales), à la fois variées, originales, attrayantes et amusantes. L'enfant, grâce aux activités du type peinture, création de décor ou costumes... prévues par les animateurs suite à la demande des enfants ou de leurs envies, accroîtra son imagination et ses capacités à créer tout en étant de plus en plus habile.

Toutefois, une activité pourra à tout instant être interrompue si l'animateur juge que c'est nécessaire pour l'enfant (énervement, ennui, fatigue, besoin de bouger...). Cependant, l'activité devra toujours être achevée une fois que l'enfant aura retrouvé un comportement apte à être attentif.

◆ Grand jeu.

Le grand jeu va permettre à l'enfant de s'intégrer au sein de la société et de son groupe tout en faisant la rencontre de nouvelles personnes. Un grand jeu du type chasse au trésor, jeu de l'oie, jeux olympiques, rallye-photos... sera proposé par les animateurs. Les enfants devront tous y participer.

◆ Projet d'activités.

Le projet d'activités est le fruit du travail fourni par les animateurs à chaque réunion du soir, pendant toute la durée du séjour, afin de respecter les objectifs du projet, les moyens mis en œuvre (matériel, humain...), les méthodes du projet (rôles, déroulement de chaque animateur...)

La vie quotidienne.

Durant ce séjour, les animateurs veilleront tout particulièrement à ce que l'hygiène soit un maximum respectée, notamment en préconisant aux enfants de se laver les mains avant et après chaque repas et goûter, mais aussi après chaque activité salissante telle que peinture... Les animateurs veilleront à l'hygiène physique et corporelle des enfants en les soignant ou en les changeant. De même, il convient aux animateurs de tenir propres les locaux auxquels nous aurons accès, c'est à dire : le matériel devra être rangé lors du départ et les chaises seront mises sur les tables de manière à faciliter le travail de la maîtresse de maison.

Le matériel (tel que les tapis, cerceaux ...) devra être restitué en bon état et rangé à sa place.

➤ Le pointage.

Les enfants sont notés dès leur arrivée sur un tableau de présence informatisé par la directrice ou les animateurs.

➤ Le goûter.

Le goûter de 16h30, accompagné d'une boisson, sera distribué pour tout le monde par le centre.

➤ Fiches sanitaires.

Lors de l'inscription des enfants, les parents devront remplir les fiches sanitaires qui seront ensuite rangées dans le bureau de la directrice. Ces fiches sanitaires pourront être consultées par les animateurs en cas de besoin ou de sorties. Toutefois, une liste des recommandations importantes (allergies, traitement...) pour certains enfants sera affichée au bureau.

➤ Les soins.

Lors de l'inscription, les parents auront rempli une fiche sanitaire, où l'on pourra connaître les allergies et autres problèmes de chaque enfant. Chaque animateur aura une liste des allergies et des recommandations des enfants concernés. Cette liste restera confidentielle au sein de l'équipe.

Chaque groupe aura aussi une trousse de secours qui sera toujours propre et mise à jour. Dans ces trousse de secours on pourra y trouver tout le matériel nécessaire pour les petits « bobos » ainsi que les numéros d'urgences. Un cahier d'infirmerie sera aussi mis en place pour un suivi des soins. Cependant, tout soin important doit être signalé à la directrice.

Pour les médicaments, si un enfant doit prendre un traitement durant l'accueil, les médicaments seront remis à l'animateur sanitaire. Les médicaments pourront être donnés aux enfants uniquement si l'enfant a une ordonnance, même pour l'homéopathie ou pour les médicaments pour le mal du transport. N'ayant pas les diplômes de médecin ou d'infirmière, nous n'avons donc en aucun cas le droit d'administrer aux enfants des médicaments sans ordonnance ou avis médical.

➤ Les changes.

Des changes, qui se trouveront dans un sac à dos dans la salle de référence des enfants en fonction de leur groupe, seront demandés aux parents dès le début du centre pour les plus petits, en cas d'incident.

➤ Lavage des mains.

Pour des raisons d'hygiène, avant chaque repas et goûter, les enfants devront passer aux toilettes et se laver les mains.

➤ Les repas.

Tous les repas seront pris à la salle des fêtes de Belleville. Les repas seront livrés par la société de restauration INNOVA. L'agent de restauration sera responsable du bon fonctionnement de la cantine : réception des repas, respect des règles HACCP. Il devra aussi veillée aux allergies et au régime alimentaire de chaque enfant.

Lorsqu'il réceptionnera les cantines, il devra vérifier en présence du livreur, que les températures correspondent bien à la liaison chaude ou froide. Si cela n'était pas le cas, il faudra refuser la livraison. De plus, un témoin devra être gardé pendant 5 jours au réfrigérateur, en cas d'intoxication alimentaire.

Les animateurs veilleront à ce qu'il y ait une mixité des âges et des sexes autour des différentes tables, eux-mêmes seront à table avec les enfants.

Les plats, qui se trouveront sur un chariot, seront servis par les animateurs tout au long du repas. A la fin de chaque repas, les enfants aideront l'animateur à débarrasser tous les couverts pour les rapporter sur le chariot. Ensuite, l'enfant de la table qui aura été désigné pour laver la table effectuera sa tâche.

Pour faire sortir tous les enfants de la salle de manière échelonnée et afin d'éviter toute bousculade, les animateurs utiliseront un code : une chanson / comptine ou « signal sonore / musical » pour que, groupe par groupe, les enfants se rangent devant la porte de la salle des fêtes.

Une fois que tous les enfants seront sortis de la salle, un animateur mettra les chaises sur les tables et balayera la salle.

➤ Les régimes alimentaires.

Après en avoir été informée avant le début du centre, la directrice mettra en place un régime alimentaire qui sera adapté pour les enfants et animateurs ayant des problèmes de santé (allergies) ou des convictions religieuses ou culturelles.

➤ Les transports.

Le principal mode de transport qui sera utilisé par le centre sera le bus. C'est pourquoi, des règles strictes seront imposées et devront être respectées lors d'un déplacement en bus :

- ◆ Signal «transport d'enfants » obligatoire
- ◆ Un chef de convoi sera désigné et devra procéder au comptage et au pointage des enfants pour en faire la liste qui sera, quant à elle, remise à la directrice.
- ◆ Aucun enfant ne sera assis derrière le chauffeur, ni près des portes.
- ◆ Un animateur sera toujours placé près des portes en cas d'évacuation, un autre se trouvera derrière le chauffeur et un autre occupera la place du milieu, au fond du bus afin qu'aucun enfant ne soit éjecté et projeté dans le pare-brise.

Par ailleurs, aucun transport d'enfants ne sera effectué ni par les animateurs, ni par la directrice sauf en cas d'extrême urgence.

➤ Le matériel.

Un stock de matériel est mis à votre disposition dès le début du centre. Toutefois, si pour une activité quelconque, vous avez besoin de matériel supplémentaire, prévoyez une liste suffisamment longtemps à l'avance pour permettre à la directrice d'effectuer les achats. Cependant, ils ne seront pas forcément faits le jour même d'où l'utilité de fixer un jour précis de la semaine dès le début du centre pour effectuer ces achats au cours du séjour.

Chaque groupe d'activité devra ranger le matériel à sa place et nettoyer la salle avant son départ.

Les horaires.

➤ Une journée type :

Du lundi au vendredi :

- **7h30 . 9h** : Accueil + Pointage + Inscriptions aux activités proposées
- **9h . 11h45** : Activités
- **11h45 . 12h15** : Départ des enfants ne prenant pas le repas à la MJC du Verdunois
- **12h .13h30** : repas + Temps libre
- **13h30 . 16h30** : Accueil des enfants ne mangeant pas à la MJC du Verdunois + Inscriptions aux activités + Activités
- **16h30 . 17h** : Goûter
- **17h . 18h30** : départ des enfants

Ce plan ne reste qu'une journée type et peut être modifié en fonction des activités prévues sur la journée, mais aussi en fonction du rythme des enfants.

➤ L'organisation.

Pendant les périodes d'accueil (7h30/09h00, 13h30/14h00 et 17h-18h30), la directrice, accompagnée de plusieurs animateurs (un de chaque groupe d'âges), entretiendront les relations avec les familles et guideront les enfants vers leurs salles d'activités, au moins chaque lundi voire la semaine si nécessaire. La directrice effectuera également, si besoin, les inscriptions pour l'accueil de loisirs sur ces temps d'accueil. Un planning permettant à chaque animateur de faire l'accueil durant la semaine sera mis en place. Ce sera un moment privilégié pour échanger sur le déroulement du centre et les éventuels soucis de fonctionnement.

- ◆ **Matin** : L'accueil des enfants se fera entre 7h30 et 9h à l'école Maginot de Belleville sur Meuse et le départ des enfants ne prenant pas le repas se fera au même endroit entre 11h45 et 12h15.
- ◆ **Après-midi** : Les parents devront ramener les enfants ne mangeant pas à la cantine entre midi, à 13h30 à l'école Maginot. Tous les parents récupéreront leurs enfants entre 17h et 18h30 à l'école Maginot.

Toute l'équipe d'animation sera tenue d'être présente dès 7h30 du matin jusqu'au soir, après la réunion et devra animer de 7h30 à 18h30, accueil des enfants compris. Une pause sera permise après le repas de midi mais aucun retard ne sera toléré, sauf raison valable.

Attention ! Les animateurs en réserve doivent s'attendre à être appelés à tout moment lors d'une augmentation des effectifs.

Les lieux.

➤ Extérieur :

- ◆ Terrain de jeux communal
- ◆ Parc à Ballon (terrain de foot communal)
- ◆ Cours et les 2 préaux de l'Ecole Maginot de Belleville

➤ Intérieur :

- ◆ Salle périscolaire de Belleville
- ◆ 6 salles d'activités
- ◆ la salle des fêtes de Belleville sera utilisée comme salle de restauration.
- ◆ Le gymnase Convard de Belleville

Les locaux que nous occuperons pendant toute la durée de notre séjour seront aménagés par l'équipe d'animation afin que les enfants, lors de leur première journée d'A.L.S.H., aient l'impression de se trouver dans un monde autre que celui de leur quotidien. Pour cela, des fresques et des affiches seront fabriquées par nos soins lors de la réunion de préparation.

Chaque salle devra quotidiennement être rangée après chaque activité par l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation.

- ◆ La directrice : BACHELET Alexiane, BPJEPS + BAFA + BAFD + AFPS.
- ◆ Le directeur adjoint : MERCY Gaëtan, BPJEPS + BAFA
- ◆ 7 animateurs / trices BAFA, 2 animatrices stagiaires BAFA, 1 non diplômé et dont un possédera le PSC1.

Les animateurs étant employés en contrat d'engagement éducatif (CEE), cela implique des horaires spécifiques lors du séjour.

Article L532-5 art 124 : La personne titulaire d'un contrat d'engagement éducatif bénéficie au cours de chaque période de vingt-quatre heures d'une période minimale de repos de onze heures consécutives.

➤ Le rôle de chaque membre de l'équipe d'animation :

○ La Directrice :

Elle a pour mission de gérer l'équipe d'animation pendant le séjour. Elle se chargera de l'administratif. Elle veillera au bon déroulement du séjour et anticipera les éventuels changements de planning. Elle sera la personne ressource auprès de l'équipe. La directrice sera à l'écoute des animateurs et instaurera un dialogue permanent : un dialogue immédiat pour régler une urgence, un dialogue ponctuel en fin de journée à travers des réunions. Elle reste à disposition des jeunes.

○ L'Agent de Restauration :

L'agent de restauration sera responsable du bon fonctionnement de la cantine : réception des repas, respect des règles HACCP. Il devra aussi veiller aux allergies et au régime alimentaire de chaque enfant.

○ Les animateurs:

Les animateurs sont responsables de la sécurité des enfants durant les activités mises en place dans le cadre du projet pédagogique. Ils seront à l'écoute des enfants à chaque instant. Ils veilleront au rythme de vie des enfants et le respecteront. Les animateurs s'efforceront de mettre en œuvre leur savoir-faire et leurs capacités, tant individuelles que collectives au profit des enfants et du bon déroulement des activités.

○ Stagiaires BAFA :

Ils auront les mêmes responsabilités qu'un animateur BAFA. Ils seront évalués par la directrice au cours de l'accueil : au quotidien lors des différentes animations, lors d'un bilan de mi- stage et à la fin du centre.

Cette évaluation permet de vérifier l'efficacité des actions, la pertinence et la cohérence entre les différentes composantes de la formation. La directrice sera là pour aider, conseiller et évaluer le stagiaire BAFA par rapport à des critères définis préalablement.

Les critères d'évaluation du stagiaire BAFA sont :

- Assurer la sécurité des enfants
- Participer au sein de l'équipe
- Construire une relation de qualité avec les mineurs.
- Participer à l'accueil, la communication et la relation entre les différents acteurs
- Encadrer, animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

Critères de recrutement et d'organisation.

Lors de l'entretien individuel auquel le candidat aura été convoqué par e-mail, il sera jugé sur les critères de recrutement suivants : le caractère, les diplômes, les expériences et compétences, les spécialités et les centres d'intérêts. A l'issue de cet entretien, l'organisateur et la directrice, qui auront mené ce recrutement, décideront, en fonction des besoins du centre, avec quelles personnes ils ont envie de travailler. Suite à cette décision, les candidats recevront, en réponse, un e-mail dans lequel se trouvera le projet pédagogique ainsi qu'une convocation à la réunion de préparation de l'A.L.S.H.

Réunion de préparation.

La réunion de préparation, comme son nom l'indique, va nous servir à préparer les choses de dernière minute telles que la fabrication de fresques et d'affiches pour décorer le lieu du centre, expliquer en quoi consiste un projet d'activités, préparer la première journée du centre après avoir discuté du projet pédagogique et répondu aux éventuelles questions des candidats, signer les contrats et faire l'inventaire du matériel pédagogique. Cette réunion de préparation se déroulera à la MJC du Verdunois quelques jours avant le début du séjour, à une date qui sera fixée et transmise aux candidats par e-mail.

Accompagnement des stagiaires BAFA.

La directrice s'attend à ce que le stagiaire prenne l'initiative de venir la voir dès qu'il rencontrera des difficultés, et ce dans tous les domaines. Les animateurs diplômés BAFA ainsi que la directrice auront un rôle formateur vis à vis du stagiaire, c'est pourquoi il sera fortement conseillé au stagiaire de prendre des notes des temps théoriques et de la documentation proposés par la directrice, d'être en doublette avec un animateur BAFA dans les activités qu'il animera au départ. Cela lui permettra de gagner de la confiance sur le terrain et de prendre de plus en plus d'initiatives au fur et à mesure du déroulement du séjour. Le stagiaire s'entretiendra régulièrement avec la directrice pour parler de son évolution et faire le bilan de sa situation par rapport aux critères d'évaluation qu'il aura établi avec la directrice au début du centre.

Réunions du soir.

Après le départ des enfants à 18 h, l'équipe d'animation se réunira trois soirs minimum dans la semaine pour faire le bilan de la journée, préparer celle du lendemain ou les grands jeux ou encore les soirées, présenter les projets d'activités. Cette réunion, qui est obligatoire pour tous les animateurs, est également un moment d'échanges, de détente, de convivialité entre animateurs. Tout le monde quittera les lieux en même temps, une fois que le travail sera achevé.

Le règlement intérieur du centre et la Loi.

➤ Pour les animateurs.

- Être assidu et ponctuel : être présent de 8h du matin jusqu'à la fin de la réunion du soir.
- Respecter la réglementation Jeunesse et Sports
1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.
1 animateur pour 8 enfants de 3 à 6 ans.
- 1 animateur ne sort jamais seul avec un groupe d'enfants quel qu'en soit le nombre et même si les effectifs sont respectés.
- Aucune sortie du centre sans en avoir informé la directrice auparavant et lui avoir confié l'itinéraire prévu pour cette sortie.
- Interdiction de faire subir de mauvais traitement physique ou moral aux enfants et au reste de l'équipe sous peine de renvoi définitif de l'animateur et d'un rapport fait à Jeunesse et Sports. Tout comportement d'un animateur portant atteinte au bien-être physique et moral de l'enfant sera sanctionné.
- Interdiction de juger ouvertement les enfants ou le reste de l'équipe d'animation, aucune discrimination ne sera tolérée.
- Selon la loi Evin, il est strictement interdit de fumer dans les endroits publics et en présence des enfants pendant les activités et dans les locaux accueillant les enfants. Les animateurs devront par conséquent, fumer pendant leurs pauses à l'extérieur des bâtiments. Tout animateur surpris en train de fumer devant un enfant, sera sanctionné
- Interdiction de consommer de l'alcool ou de la drogue durant le séjour
- Ne pas utiliser son téléphone portable pour de raisons personnelles durant ses heures travail, sauf urgence.
- Porter une tenue vestimentaire correcte
- Avoir un langage correct
- Venir travailler avec sa bonne humeur, sa motivation, son énergie et surtout prendre du plaisir à animer

➤ pour les enfants.

- ◆ Pour des raisons de sécurité :
 - ne pas courir dans les couloirs et les escaliers.
 - Ne pas sortir du centre en dehors des horaires de sorties légales fixés, sans autorisation parentale, qui sera affichée au bureau de la directrice.
 - ne pas s'enfermer dans les toilettes à clé
- ◆ Pour des raisons d'hygiène :
 - ne pas jouer dans les toilettes
- ◆ Pour des raisons de santé et de respect des lois :

- Ne pas consommer de drogue, d'alcool ou de tabac durant le séjour
- ◆ Pour soi-même et vivre en collectivité :
 - Savoir écouter les autres et les respecter
 - S'exprimer
 - Interdiction de faire subir de mauvais traitement physique ou moral aux enfants et à l'équipe d'animation
 - Interdiction de juger ouvertement les enfants ou l'équipe d'animation, aucune discrimination ne sera tolérée.
 - Respecter le matériel et les locaux
 - Porter une tenue vestimentaire correcte
 - A un droit à l'image
 - Et surtout s'amuser et profiter un maximum de son séjour

Sanctions.

➤ Pour les enfants.

- ◆ Si un enfant désobéit ou enfreint une de ces lois, l'animateur lui expliquera le pourquoi de ces interdictions et les dangers du non-respect de ces lois.
- ◆ Si l'enfant recommence, il s'entretiendra avec la directrice pour essayer de savoir les raisons qui le poussent à agir ainsi.
- ◆ Si l'enfant recommence une nouvelle fois, la directrice préviendra les parents et une nouvelle explication aura lieu.

➤ Pour les animateurs.

- ◆ Interdiction de faire subir à l'enfant de mauvais traitements physiques ou moraux sous peine de renvoi définitif de l'animateur et d'un rapport fait à Jeunesse et Sports.
- ◆ Tout comportement d'un animateur portant atteinte au bien-être physique et moral de l'enfant sera sanctionné.
- ◆ De même, si un animateur est surpris en train de fumer devant un enfant, il sera également sanctionné.

Ce règlement n'est pas négociable.

La Loi

Tabac

Loi Evin du 21 juillet 2009 : modifie la loi du 24 juillet 2003 en interdisant la vente de tabac aux mineurs de moins de 18ans. En cas d'infraction les vendeurs sont passibles d'une amande de 150€.

La loi interdit donc à tout mineur la consommation de tabac, cependant nous sommes conscients suite aux demandes de certains parents, que certains enfants seront peut-être fumeur. Un contrat « fumeur » a donc été mis en place. Il sera signé par les parents ainsi que par l'enfant avant le début du centre et des conditions seront posées préalablement. Ce contrat sera inconnu des enfants non-fumeur. De plus un enfant non-fumeur sera non-fumeur à la fin du centre.

Drogue

La Loi de 1970 rend l'usage de la drogue public ou privé punissable d'une peine d'un an de prison et d'une amende de 3 000 €

La consommation de drogue durant le séjour sera strictement interdite, les parents seront donc automatiquement avertis.

Alcool

Code de la santé publique : article L3342-1, L3342-3 : Il est interdit de vendre de l'alcool à des mineurs de moins de 18ans. La personne qui délivre la boisson peut exiger du client une preuve de sa majorité, notamment par la production d'une pièce d'identité. Il est interdit d'offrir de l'alcool à titre gratuit à des mineurs dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics.

La consommation d'alcool durant le séjour sera strictement interdite, les parents seront donc automatiquement avertis.

Sexualité

Depuis 1945, la majorité sexuelle est fixée à l'âge de 15ans, cette reconnaissance d'un droit à la sexualité est cependant encadrée par le droit. Par conséquent aucun rapport ne sera toléré durant ce séjour. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que chaque enfant devra avoir une tenue vestimentaire correcte.

Réseaux sociaux et droit à l'image

Les animateurs et les enfants qui participent à cet accueil de loisirs ont tous un droit à l'image que chacun des participants devra respecter. En conséquence, nous vous demandons de ne pas diffuser les photos prises au cours de l'ACM sur les réseaux sociaux.

Selon l'article 9 du Code civil, toute personne, célèbre ou anonyme, a droit au respect de sa vie privée

En France, toute personne physique a donc le droit de disposer de son image, c'est-à-dire d'autoriser ou non la diffusion des images (photo ou vidéo) sur lesquelles elle figure.

Avant toute diffusion d'une image représentant une personne, le diffuseur doit obtenir l'autorisation de la personne concernée. La personne doit donner son consentement express, c'est-à-dire qu'elle doit signifier son accord par écrit.

En ce qui concerne les images de mineurs, l'autorisation des deux parents est exigée.

A défaut, la personne dont l'image a été divulguée peut agir en justice et saisir le juge des référés. Ce dernier prendra toutes les mesures (séquestre, saisie et autres) propres à empêcher ou à faire cesser une atteinte à la vie privée

La sanction peut prendre la forme de dommages et intérêts. Par ailleurs, les contrevenants s'exposent à un an d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende (selon l'article 226-1 du Code pénal) car la violation de ce droit est un délit pénal.

Article 226-1 du code Pénal : Punit d'un an d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontaire de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui [...] en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

La communication

➤ Entre l'équipe d'animation et les parents

La communication entre l'équipe d'animation et les parents se fera tout le long de l'accueil de loisirs, principalement durant les temps d'accueil du matin ou du soir.

Les parents ont une place très importante au sein de notre A.L.S.H. puisque ce sont eux nos principaux « clients ». Effectivement, ce sont eux qui ont le pouvoir de décider de nous confier ou non leurs enfants. Les animateurs et la directrice feront de leur mieux pour entretenir de bonnes relations avec les parents en leur montrant une image positive du centre. Pour cela, la communication entre l'équipe d'animation et les parents se fera principalement lors des temps d'accueil, soit par la directrice, soit par un des animateurs.

Un animateur sera désigné et chargé tous les jours de l'accueil des parents accompagnant leurs enfants. L'animateur les informera des activités prévues pour la journée, comment s'est déroulée la journée pour leur enfant, des éventuels changements d'activités ou d'horaires... Malgré toutes ces initiatives vis à vis des parents, si un éventuel conflit faisait surface, la directrice devra impérativement être mise au courant dans le plus bref délai possible afin de résoudre ce problème et préserver de bonnes relations avec les parents. Les animateurs ainsi que la directrice devront avoir comme règle d'or : ***Etre toujours disponible pour les parents.***

Un nouveau site internet a été mis en place : <http://enfancejeunesse.wix.com/enfancejeunessemjcdv> pour suivre le déroulement du centre régulièrement.

➤ Entre les enfants et l'équipe d'animation

La communication entre les enfants et l'équipe d'animation se fera tout le long du séjour. L'équipe d'animation sera à l'écoute permanente des enfants, des temps seront mis en place pour connaître leur avis sur la journée et le déroulement de la journée suivante.

➤ Entre les différents membres de l'équipe.

La communication entre les différents membres de l'équipe se fera au quotidien et lors des réunions d'équipe. L'équipe d'animation se réunira pour faire le point de la journée sur des

critères précis : la vie quotidienne, la relation avec les enfants, la relation entre les différentes personnes de l'équipe et un point sur la journée passée et celle du lendemain.

➤ *Entre l'équipe d'animation et le personnel de la structure*

La communication entre l'équipe d'animation et le personnel de la structure se fera quotidiennement, la directrice sera en permanence en communication avec l'équipe permanente de la MJC du Verdunois et assistera à la réunion d'équipe le mardi matin de chaque semaine.

➤ *Entre la directrice et les différents partenaires*

Pour l'organisation de l'accueil de loisirs, la directrice a pris contact avec plusieurs partenaires : l'association « La Goujonnière » de Thierville, « lire et faire lire », la Tavernia... Cette communication s'est faite par mail ou par téléphone.

Plan Vigipirate

La menace terroriste impose un renforcement des mesures de sécurité dans les accueils collectifs de mineurs. La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de l'ensemble des membres de la communauté.

Le gouvernement a mis un place un guide bonne pratique.

Ce guide sera mis à disposition de chaque animateur pour les informer des démarches à suivre en cas d'attaque terroriste.

Un dialogue sera établi entre la directrice et l'équipe d'animation afin de discuter et réfléchir sur ce document mais aussi pour échanger sur leur ressenti face à ces événements.

Pendant ce même temps, des études de cas seront proposées à l'équipe d'animation pour savoir quelle décision serait prise par chacun pour faire face à différentes situations et tenter d'assurer au mieux, la sécurité des enfants.

Lors de ce temps, la directrice donnera quelques recommandations aux animateurs:

- Leur téléphone doit être en permanence allumé et chargé (avec une batterie de rechange si possible)
- Lors d'une menace, ils doivent garder leur calme pour calmer les autres, mettre leur téléphone en silencieux et le garder sur eux.
- Appeler le 17 et décrire les faits. Donner un maximum d'informations : Qui? Quoi? Où? Comment? Quand? Il faudra aussi donner l'identité de l'appelant, le nombre de personnes (enfants et adultes différenciés) dans le bâtiment, l'armement de l'adversaire et la position. Il faut également préciser les accès obstrués.
- Après il faut agir très rapidement en prenant une décision : Se cacher, se confiner ou fuir avec les enfants.
- Il est indispensable d'établir un bon partenariat avec la gendarmerie : nous devons appliquer les ordres donnés par la gendarmerie et les informer de l'évolution de la situation. Un courrier sera adressé à la gendarmerie avant le début de l'accueil de loisirs pour communiquer les noms, prénoms et numéro de téléphone de l'équipe d'animation et des responsables de l'association.

Tout au long de l'accueil, l'équipe d'animation veillera à toute situation suspecte : stationnement prolongé et inhabituel d'une voiture, présences de personnes non connues de

l'établissement qui observent les enfants en activités pendant un laps de temps prolongé, personne entrant dans les locaux avec un sac de sports alors qu'il n'y a pas d'activités sportives prévues... et en informera le plus rapidement la directrice afin qu'elle le signale à la gendarmerie. Les gendarmes interviendront pour vérifier si la menace est confirmée ou non.

Des temps d'échanges pourront aussi être mis en place avec les enfants s'ils le demandent afin de répondre au mieux à leur inquiétude face à une attaque terroriste.

Planning des activités.

➤ Pour les moments A.L.S.H. :

Différentes activités pourront être faites en fonction du projet d'activités des animateurs. Voici quelques exemples :

- ◆ Activités manuelles : fabrication d'instruments, théâtre d'ombres, déguisements...
 - ◆ Activités physiques : jeux collectifs, grands jeux, rollers, vélo...
 - ◆ Ateliers culinaires : cupcakes, roulé musical...
 - ◆ Les temps forts et les sorties de l'accueil de loisirs :
- ❖ Les matins des Mardi 10, mercredi 11, jeudi 12 puis mardi 17, mercredi 18, jeudi 19 juillet, les 3-15 ans feront, par groupe, de la pétanque.
 - ❖ Mercredi 11 juillet, de 18h30 à 19h30, pour les 3-15 ans, le spectacle « Second souffle » de la compagnie Brouniak sera proposé aux enfants et à leurs familles (parents, fratrie).
 - ❖ Les 3-5 ans seront plongés dans l'univers merveilleux des livres les mercredi 11, 18, 25 juillet et le 1er août à partir de 14h30 avec « Lire et faire lire ».
 - ❖ « Verdun Voie Signée » interviendra le jeudi 12 juillet matin et vendredi 13 juillet matin auprès des 3-5 ans, 6-8 ans et 9-15 ans pour leur proposer d'illustrer respectivement des comptines, des poèmes et des chants signes avec le langage des signes.
 - ❖ « La Tavernia » viendra pour une animation jeux de société le lundi 16 juillet après-midi pour tous les groupes.
 - ❖ « La voix du fleuve » interviendra le mardi 17, mercredi 18 et jeudi 19 juillet après-midi auprès des 6-8 ans pour un atelier percussions. Les 9-15 ans feront la découverte de la danse africaine les mercredi 18 et jeudi 19 juillet matin.
 - ❖ Une Sortie pêche sera organisée avec l'association « la Goujonnière Meusienne » de Thierville sur Meuse pour les 6-8 ans le mardi 24 juillet après-midi et les 9-15 ans le mercredi 25 juillet après-midi. Le jeudi 26 juillet après-midi, les 6-15 ans n'ayant pu participer à cette sortie sur les deux dates précédentes, s'y rendront.

Fiche d'activité à dominante sportive

Découverte de la danse Africaine	
Dates	Mercredi 18 juillet et jeudi 19 juillet
Horaires	9h30 – 11h30
Lieu (x)	Salle Convard de Belleville - sur – Meuse
Groupe (s) concerné (s)	9 – 15 ans
Intervenant (s) / encadrant (s)	MULLER Mylène
Nom et coordonnées de l'association	La voix du fleuve danse et culture Africaine 5 rue de la fosse aux moines 55 100 VERDUN 06 81 04 07 27
Diplôme (s)	/
statut	Bénévole de l'association
Déroulement de l'activité	Roulement de 12 enfants par atelier découverte d'1h.
Place des animateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les enfants - Veiller à la sécurité physique et morale des enfants - Veiller à ce que les enfants s'hydratent régulièrement - Veiller au bon déroulement de l'atelier découverte (être garant des horaires, des consignes...)
Conditions / modalités	Tenue confortable : jean déconseillé Les enfants doivent avoir une bouteille d'eau à proximité car nécessité de beaucoup s'hydrater et régulièrement car la danse Africaine est très physique, surtout en été.
Conditions techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à une prise électrique - 1 banc ou 1 table pour poser le lecteur et les enceintes

Fiche d'activité à dominante sportive

Ateliers pêche nature	
Dates	Mardi 24 juillet et jeudi 26 juillet Mercredi 25 juillet et jeudi 26 juillet
Horaires	13h30 – 16h
Lieu (x)	Etang de Thierville (face stade Maulpoix)
Groupe (s) concerné (s)	6-8 ans 9-15 ans
Intervenant (s) / encadrant (s)	BOULANGER Georges PREVOT Jean-Loup
Nom et coordonnées de l'association	La Goujonnrière Meusienne 1 impasse de l'église 55 100 CHARNY 06 86 11 86 78 06 84 75 41 31
Diplôme (s)	/
statut	Bénévole de l'association Président de l'association
Déroulement de l'activité	25 enfants maximum par groupe Initiation aux techniques de pêche. Roulement sur 4 ateliers : - Apprendre à monter une ligne de pêche - Apprendre à pêcher aux coups - Apprendre à manier le lancer (canne + moulinet) - Découvrir la faune et la flore dans l'étang
Place des animateurs	- Encourager les enfants - Veiller à la sécurité physique et morale des enfants - Veiller à ce que les enfants s'hydratent régulièrement - Veiller au bon déroulement de l'atelier découverte (être garant des horaires, des consignes...)
Conditions / modalités	Obligation de porter un gilet de sauvetage pour chaque enfant
Conditions techniques	/

Critères d'appréciation pour le stage pratique des animateurs stagiaires

<p style="text-align: center;"><u>Implication</u></p>	<p>Au sein de l'équipe :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Savoir écouter ses collègues○ Participer activement à la préparation et aux réunions○ Etre force de proposition○ Etre ponctuel○ Savoir gérer son propre rythme○ Savoir passer le relais quand on en ressent le besoin <p>Dans les activités :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Etre présent et disponible au moment de l'accueil○ Savoir gérer les locaux et le matériel○ Respecter les horaires (accueil, activités...)○ Savoir organiser une sortie○ Etre un soutien efficace avec les intervenants extérieurs○ Savoir gérer les temps calmes○ Etre présent activement au moment du repas
<p style="text-align: center;"><u>Sécurité</u></p>	<ul style="list-style-type: none">○ Savoir garantir la sécurité physique et morale des enfants○ Savoir rassurer les enfants○ Savoir apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements...)○ Savoir être à l'écoute

<p><u>Activités</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Savoir adapter l'activité à l'âge des enfants ○ Savoir adapter l'activité aux conditions climatiques ○ Savoir adapter l'activité à la fatigue des enfants ○ Anticiper et préparer ses activités ○ Avoir de l'originalité ○ S'impliquer dans l'activité ○ Savoir créer un « imaginaire » ○ Savoir adapter l'activité aux objectifs du projet pédagogique ○ Respecter la courbe d'une séance de jeux ○ Tenir la place du meneur de jeu ○ Savoir gérer son groupe ○ Etre capable de justifier ses choix auprès des parents, des enfants, de l'équipe et de la directrice ○ Savoir prendre en compte les demandes des parents, des enfants, de l'équipe et de la directrice
<p><u>Compétences</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre capable de construire un projet d'activités en prenant en considération les ressources humaines et financières qui sont à disposition. ○ Etre capable d'exprimer clairement ses idées, ses points de vues, ses arguments devant les enfants et l'équipe d'animation. ○ Etre capable de venir voir la directrice dès qu'un problème apparaît.
<p><u>Sociabilité</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre capable de travailler en équipe, d'écouter, de proposer, d'agir, de décider, de négocier... ○ Ne pas avoir un comportement néfaste, ni dangereux pour les autres et pour soi-même, soit physiquement (violence), soit moralement (chantage). ○ Respecter les Lois. ○ Respecter l'autre, ses idées et sa culture
<p><u>Lucidité</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etre conscient de ses actes, ses paroles et des conséquences que cela peut avoir. ○ Etre cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait

Evaluation

Intentions Educatives	Objectifs	Moyens	Critères d'évaluation
<p style="text-align: center;">Développer l'épanouissement physique et moral, la curiosité des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les enfants développeront leur sens artistique et apprendront à être plus habile. -Les enfants s'exprimeront pour donner leur avis et leur faciliter la prise de parole. -Ils trouveront leurs propres limites physiques. 	<p>Les animateurs soutiendront les enfants éventuellement en difficulté sur les différents ateliers</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Les enfants ont-ils participé avec envie aux ateliers ? -Ont-ils été réceptifs aux différentes animations mises en place ? - En ont-ils retenu quelque chose?
<p style="text-align: center;">Aider les enfants à adopter des attitudes citoyennes par le biais d'échanges dans le respect et la tolérance.</p>	<p>Leur apprendre des règles de vie telles que le respect, le savoir-vivre en société par la pratique de la non-violence, la politesse, le partage, la patience et l'hygiène.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des règles de vie par les enfants le premier jour du centre. -Médiation des animateurs auprès des enfants (gestion de conflits, non-respect des règles...) -Apprentissage des règles de savoir – être et savoir-vivre au quotidien (aller se laver les mains avant chaque repas, partager, prêter...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Le nombre de conflits à traiter. -Le nombre de dégradations matérielles. -La fréquence des rappels à l'ordre concernant la politesse, l'hygiène, le partage, le respect...
<p style="text-align: center;">Favoriser l'autonomie de l'enfant en le responsabilisant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants seront capables de ranger des jeux sans qu'un animateur le leur demande. -Appropriation des règles de vie 	<ul style="list-style-type: none"> - Un animateur désignera chaque jour un « chef de rangement » qui aura la responsabilité du rangement. Il sera présent pour veiller au bon déroulement de tâche - Un animateur aidera, les premiers jours, les enfants qui ne savent pas le faire. 	<ul style="list-style-type: none"> -Les enfants se sont-ils débrouillés seuls ? -Ont-ils eu besoin de l'aide de l'animateur ? -Evolution des comportements des enfants par rapport aux règles de vie.